

RAPPORT ANNUEL 2023-2024



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT



LE MOT DU PRÉSIDENT

Les principaux objectifs du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) s'articulent sur l'augmentation des superficies forestières enregistrées, l'augmentation de la récolte de bois et l'utilisation des budgets dédiés à l'aménagement forestier comme levier de développement économique. Nous pouvons affirmer que les résultats obtenus par l'Agence cette dernière année rencontrent ces éléments de façon très claire. À ce titre, davantage de superficies forestières sont enregistrées, la récolte en forêt privée a atteint un sommet et l'activité forestière en général, incluant l'aménagement des boisés privés, continue de constituer un pilier économique majeur pour la région.

Pour atteindre ces résultats, les partenaires de l'Agence ont décidé de maximiser les investissements sylvicoles en ayant recours à la possibilité de devancer la dernière tranche de l'octroi d'une subvention de 2021, initialement prévue pour 2024-2025. Cette décision, jumelée aux montants des diverses sources de financement, a permis des investissements en aménagement d'un peu plus de 13 M\$. Ce montant global provient de diverses sources soit : le PAMVFP lequel inclut le budget régulier de même que deux bonifications survenues en cours d'année, l'Octroi d'une subvention de 2021, le Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC), le Programme 2 milliards d'arbres (2GA-2021), le Plan pour une économie verte (PEV-2030) et les contributions de l'industrie. Malgré que l'investissement total ait été en hausse, il ne suffit pas à combler les besoins et à répondre aux défis et attentes des producteurs forestiers de la région.

Les perturbations naturelles continuent d'orienter la réalisation d'une bonne partie des travaux de récolte. À ce titre, le chablis survenu en décembre 2022 a affecté des superficies considérables. D'ailleurs, environ la moitié des récoltes totales faites en 2023-2024 l'ont été en lien avec la récupération de chablis. Cette récupération se poursuivra en 2024, de même que la récolte de peuplements vulnérables à la TBE. Malgré que l'épidémie de TBE diminue d'intensité depuis quelques années dans la région, il est pour le moment prématuré de penser qu'elle est terminée étant donné la forte présence de TBE dans les régions voisines, ainsi que les niveaux de population anticipés à la hausse. Devant ces perturbations naturelles, l'Agence priorise la récolte des bois affectés de même que la remise en production des superficies récoltées lorsque requis. Considérant cela, la pression sur les besoins budgétaires pour répondre à ces problématiques va demeurer grande. Cela pourrait limiter la réalisation des divers types de coupes partielles.

Les partenaires de la forêt privée, présents au conseil d'administration de l'Agence et présents à la Table de concertation de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, ont analysé le contexte de l'aménagement forestier en territoire privé. Ils constatent un manque de ressources financières important pour combler les besoins en aménagement à court et moyen termes. Des investissements supplémentaires significatifs et récurrents sont nécessaires pour rétablir l'équilibre avec les besoins des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

D'autre part, les travaux de mise à jour du PPMV se sont poursuivis en 2023-2024, mais à un rythme moindre que souhaité notamment en lien avec les changements en cours au niveau des ressources humaines. Malgré cela, l'objectif demeure de réaliser l'essentiel de ces travaux dans la prochaine année.

J'adresse mes remerciements aux administrateurs pour leur participation active et leur implication assidue aux affaires de l'Agence. Je remercie les employés de l'Agence pour leur engagement et leur professionnalisme. Leurs compétences et leurs efforts soutenus contribuent efficacement au travail des administrateurs. Je remercie les Conseillers forestiers pour leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et de la région. J'en profite aussi pour féliciter tous les producteurs forestiers, qui, par leur implication, prennent part au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent.



Richard Lafond, président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUATRE PARTENAIRES - DIX ADMINISTRATEURS

- | Les associations de producteurs forestiers :
 - | Monsieur Pierre Sirois du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
 - | Monsieur Luc Lavoie du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
 - | Monsieur Fernand St-Laurent du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Daniel Anctil du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;
- | Le monde Municipal :
 - | Monsieur Jean-Pierre Bélanger maire de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier;
 - | Monsieur Bertin Denis préfet de la MRC des Basques;
- | Les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation du bois :
 - | Monsieur Gérald Baril du Groupe Lebel (2004) inc.;
 - | Monsieur Joël Guimond de la Scierie Serdam inc.;
- | Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) :
 - | Monsieur Mike Roy de l'unité de gestion du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Pierre Pettigrew de l'unité de gestion du Grand-Portage.

Le conseil s'est réuni à huit reprises en séance régulière. Les partenaires de l'Agence participent activement à la gestion de celle-ci. La valeur de la participation des administrateurs est estimée à 14 350\$.

- | Les activités des administrateurs ont porté principalement sur :
 - | les orientations et la gestion des ressources humaines et financières;
 - | l'entente de gestion avec le MRNF, les enveloppes budgétaires et les ajustements des taux;
 - | l'accréditation annuelle des Conseillers forestiers;
 - | les orientations sur la récolte de bois, les travaux sylvicoles et les superficies forestières enregistrées;
 - | les enjeux budgétaires des travaux sylvicoles;
 - | la répartition budgétaire entre les Conseillers forestiers et les révisions budgétaires en cours d'année;
 - | le soutien à la protection des autres ressources;
 - | le renouvellement de la convention collective;
 - | l'exercice d'équité salariale;
 - | le transfert des engagements liés aux investissements sylvicoles;
 - | la révision ciblée du régime forestier;
 - | l'avancement du PPMV;
 - | l'enquête de coûts des travaux sylvicoles en forêt privée;
 - | les chablis de décembre 2022;
 - | l'analyse des bilans :
 - | des travaux réalisés;
 - | de la mobilisation des bois;
 - | de la vérification opérationnelle et de l'évaluation de la performance des Conseillers forestiers;
 - | des activités des services multiresources;
 - | de l'application de la politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence;
 - | des dispositifs d'évaluation de la défoliation de la TBE dans les jeunes peuplements résineux;
 - | des pulvérisations contre la TBE;
 - | de la progression des superficies affectées par l'épidémie de la TBE.

LA CLIENTÈLE

Les propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier sont admissibles aux programmes d'aide à la mise en valeur. Au Bas-Saint-Laurent, ils sont 5 221 propriétaires à être reconnus producteurs forestiers cumulant 466 669 hectares de superficie forestière enregistrée. Parmi ces producteurs, on en dénombre 1 720 qui ont reçu de l'aide financière soit respectivement 202 au volet individuel et 1 540 au volet regroupé.

Comparativement à l'année dernière, on observe une augmentation de 59 producteurs forestiers impliqués en aménagement et une augmentation de 3 573 hectares au niveau de la superficie enregistrée. Au cours des deux dernières années, les superficies forestières enregistrées ont augmenté d'environ 14 000 hectares.

LA POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

Par cette politique, l'Agence vise à :

- Protéger les investissements réalisés, les potentiels forestiers, les milieux sensibles et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Déployer les efforts de mise en valeur sur les superficies appartenant à des propriétaires qui adhèrent aux principes de la protection des travaux et à l'usage de saines pratiques.

La protection des investissements fait partie des orientations convenues lors du Rendez-vous de la forêt privée. La politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence s'inscrit directement dans cette orientation. Elle concourt à protéger et à maximiser la production de valeur découlant des investissements passés et futurs.

L'Agence reçoit et analyse chaque année des dossiers où des écarts potentiels à la politique d'admissibilité sont appréhendés. En 2023 - 2024, l'Agence a traité 15 dossiers desquels 6 dossiers ont été jugés significatifs et 9 non significatifs.

Dans l'optique de maximiser la protection des investissements, l'Agence a mené une campagne d'information auprès des producteurs forestiers, des Conseillers forestiers et des notaires de la région afin de les sensibiliser à l'importance du transfert des engagements relatifs aux investissements sylvicoles. La marche à suivre pour effectuer adéquatement le transfert lors de la vente d'un boisé a été explicitée et transmise. Depuis, l'Agence a traité plusieurs dossiers de demande de transfert d'engagement.

D'autre part, les dispositions réglementaires des MRC et des municipalités en vigueur sur le territoire de l'Agence n'entraînent généralement pas de contraintes significatives pour la sylviculture et pour la récolte de bois. Bien qu'il puisse y avoir des exceptions à cette situation, la réglementation est favorable à l'aménagement des forêts privées et à la récolte de bois.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} avril 2016, le Bureau de mise en marché des bois établit la valeur des travaux sylvicoles admissibles en forêt privée tandis que le ministre des Ressources naturelles et des Forêts établit la participation de l'État. Cette participation est de 95 % pour les dégagements de plantation, de 90 % pour les travaux commerciaux et de 80 % pour les autres travaux.

Pour l'exercice 2023-2024, l'investissement réalisé en travaux d'aménagement forestier est de 13 013 749 \$. Ce montant se partage entre les volets regroupé et individuel dans des proportions respectives de 88,2 % et 11,8 %.

L'investissement en aménagement est supérieur à l'exercice précédent de 934 198 \$.

La participation des propriétaires pour l'exercice 2023-2024 s'élève à 2 253 760 \$. Ce montant inclut la valeur des PAF et exclut la valeur de la voirie.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT FORESTIER

Exercice 2023-2024

Groupe	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AIDE REGROUPEE		AIDE INDIVIDUELLE		TOTAL		Prévisionnel
		Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité
05	Préparation de terrain (ha)	1 303,8	1 424 708 \$	147,5	159 669 \$	1 451,3	1 584 377 \$	1 666,7
06	Reboisement (ha) *	1 280,5	1 527 197 \$	221,4	263 448 \$	1 501,9	1 790 645 \$	1 598,7
06	Regarni (ha) *	50,5	38 123 \$	8,0	5 842 \$	58,5	43 965 \$	38,6
07	Désherbage et dégagement de plantation (ha)	1 610,3	3 469 419 \$	269,0	581 102 \$	1 879,3	4 050 521 \$	1 745,6
08	Éclaircies précom. et dégagement régénération nat. (ha)	60,6	108 607 \$	8,6	14 902 \$	69,2	123 509 \$	104,6
09	Coupe partielle : éclaircies, progressive, jardinage (ha)	1 906,5	2 899 507 \$	227,5	331 333 \$	2 134,0	3 230 840 \$	2 117,6
09	Coupe récupération partielle et totale (ha)	1 813,9	1 346 993 \$	33,1	26 059 \$	1 847,0	1 373 052 \$	1 633,2
09	Coupe mobilisation bois manuelle (ha)	104,9	31 794 \$	22,4	6 781 \$	127,3	38 575 \$	171,5
09	Coupe mobilisation bois mécanisée (ha)	1 341,0	406 326 \$	405,7	122 927 \$	1 746,7	529 253 \$	1 691,8
09	Martelage (ha)	1 251,9	226 212 \$	126,8	22 800 \$	1 378,7	249 012 \$	1 032,3
SOUS-TOTAL (ha)		10 723,9	11 478 886 \$	1 470,0	1 534 863 \$	12 193,9	13 013 749 \$	11 800,6
Plans d'aménagement forestier (ha) **		23 625,8	- \$	3 525,5	- \$	27 151,3	- \$	37 865,0
TOTAL			11 478 886 \$		1 534 863 \$		13 013 749 \$	
Exercice précédent			10 770 204 \$		1 309 347 \$		12 079 551 \$	

* Soit 2 762 700 plants en reboisement et 58 500 plants en regarni

** Soit 630 plans d'aménagement forestier

LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'exerce dans un cadre établi rigoureusement pour répondre à un degré de précision et de fiabilité recherché. Ainsi, l'Agence peut rendre compte que les fonds investis en forêt privée sont faits selon des critères d'efficacité qu'elle a établis conformément à des principes de foresterie reconnus. Les résultats obtenus et la qualité d'exécution des travaux sont le fruit des efforts soutenus des Conseillers forestiers, des propriétaires, des travailleurs forestiers et du personnel de l'Agence. On constate que cet indice demeure excellent et relativement stable ces dernières années.

Pour l'exercice 2023-2024, l'indice de gestion des dollars investis par l'Agence est de 99,0 %. Cet indice exprime la qualité des choix sylvicoles et la conformité des travaux. On constate que cet indice demeure excellent et relativement stable ces dernières années.

La vérification opérationnelle est un outil d'amélioration continue qui permet de dégager les forces et les faiblesses des activités du programme d'aide à la mise en valeur et de proposer des améliorations tant sur les plans normatif, technique qu'opérationnel.

Les résultats de la vérification opérationnelle			
	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de dossiers déposés	7 449	7 986	6 879
Dossiers vérifiés	511	517	498
Ratio des dossiers vérifiés	6,9%	6,5%	7,2%
Dossiers problématiques vérifiés	2,3%	2,3%	2,7%
Indice de gestion des dollars investis par l'Agence	98,3%	98,8%	99,0%

L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

L'évaluation de la performance des Conseillers forestiers a été uniformisée à l'échelle de la province pour toutes les Agences en fonction d'au moins cinq critères. Chaque critère comporte son mode d'évaluation et sa pondération.

Le résultat minimum visé pour chaque Conseiller forestier est de 95 points. Lorsqu'un Conseiller obtient un pointage inférieur à 95 points, son contrat d'accréditation est normalement assujéti à un plan de redressement. Pour l'année 2023-2024, tous les Conseillers obtiennent un pointage supérieur à 95 points sauf un. Après discussion avec ce Conseiller de la nature des éléments en cause, un plan de redressement n'est pas nécessaire. Le résultat global est de 98,5 points, soit une augmentation comparativement à l'année précédente. Ce résultat s'explique principalement par les écarts constatés pour quatre Conseillers au niveau du respect de la programmation en 2022-2023.

L'Agence communique avec les Conseillers forestiers dans une optique d'accompagnement, en formulant des recommandations ou des avertissements spécifiques pour divers éléments à ajuster, améliorer ou rectifier en lien avec des dossiers vérifiés. L'Agence réalise aussi des assistances techniques au cours desquelles de nombreux sujets sont discutés directement sur le terrain.

Les résultats de l'évaluation de la performance			
	2021-2022	2022-2023	2023-2024
La vérification des prescriptions et des traitements sylvicoles (86 Points)	86,0	86,0	86,0
Le suivi des plantations (5 points)	5,0	4,6	4,4
Le respect de la programmation (4 points)	3,9	2,4	3,5
La conformité des documents exigés par l'Agence (5 points)	4,4	4,6	4,6
GLOBAL	99,3	97,6	98,5

LA RÉPARTITION DES FONDS DE L'AGENCE

Depuis plus de quinze ans, l'Agence a mis en place une approche appelée " *amélioration de l'efficience* " caractérisée par des choix stratégiques d'aménagement et la priorisation d'orientations sylvicoles, notamment la coupe de peuplements régénérés ou ayant un potentiel de régénération et les éclaircies commerciales de plantation.

Les orientations de l'Agence relatives à l'amélioration de l'efficience étant en lien direct avec l'objectif de la mobilisation des bois, elle a donc maintenu ses orientations concernant l'approche de l'amélioration de l'efficience. Pour les besoins de la présentation, la compilation de l'investissement en aménagement regroupe les travaux de façon différente de celle présentée au tableau de la page 4.

En bref, la répartition des dépenses totales de l'Agence en 2023-2024 est relativement stable avec 92,3 % pour l'investissement en aménagement et 7,7 % pour les autres charges. L'investissement en aménagement présente une hausse globale de 7,7 %. La proportion allouée à l'aide technique sur le total des dépenses est 35,4 %, alors que celle consacrée à l'exécution de travaux est de 64,6 %.

L'investissement dans les travaux reliés au reboisement est en hausse principalement en raison des travaux de préparation de terrain, de mise en terre de plants, des entretiens de plantations dans le contexte de l'épidémie de TBE, de la récupération de chablis et de la remise en production de friches. Les travaux reliés au reboisement représentent 65,0 % de l'investissement comparativement à 64,7 % en 2022-2023.

L'investissement dans les travaux reliés à la régénération naturelle est aussi en augmentation soit 1,1 % et représente 5,3 % du global. L'investissement en coupe partielle, qui regroupe les traitements d'éclaircie commerciale, de jardinage d'érablière et de coupe progressive est aussi en augmentation et passe de 22,4 % en 2022-2023 à 29,0 % en 2023-2024.

L'investissement en éclaircie précommerciale régresse pour atteindre 0,7 %. Cependant, la réalisation de cette activité demeure marginale comparativement aux autres travaux pour le moment.

La répartition des fonds utilisés				
	2022-2023		2023-2024	
Total des charges	100,0%	13 021 778 \$	100,0%	14 106 818 \$
Investissement en aménagement	92,8%	12 079 551 \$	92,3%	13 013 749 \$
Activités internes de l'Agence	7,2%	942 227 \$	7,7%	1 093 069 \$
Activités internes de l'Agence	7,2%	942 227 \$	7,7%	1 093 069 \$
Coordination de l'Agence	2,7%	359 781 \$	2,9%	420 771 \$
Vérification opérationnelle	2,2%	291 432 \$	2,5%	359 166 \$
PPMV et études	0,8%	96 180 \$	0,8%	97 449 \$
Transfert de connaissances	0,0%	2 643 \$	0,0%	4 548 \$
Soutien à la protection des autres ressources	1,5%	192 191 \$	1,5%	211 135 \$
Investissement en aménagement	100,0%	12 079 551 \$	100,0%	13 013 749 \$
Ventilation - technique	33,0%	3 982 662 \$	35,4%	4 610 568 \$
- exécution	60,3%	7 281 237 \$	64,6%	8 403 181 \$
- mesures hausse des prix	6,7%	815 652 \$	0,0%	-
Investissement en aménagement par activité	100,0%	12 079 551 \$	100,0%	13 013 749 \$
Travaux reliés au reboisement	64,7%	7 822 237 \$	65,0%	8 453 839 \$
Travaux reliés à la régénération naturelle	4,2%	503 128 \$	5,3%	689 800 \$
Coupes partielles	22,4%	2 704 618 \$	29,0%	3 772 774 \$
Éclaircie précommerciale	1,9%	233 916 \$	0,7%	97 336 \$
Mesures pour la hausse des prix et le carburant	6,8%	815 652 \$	0,0%	-

LE PLAN D'ACTION

Pour l'année 2023-2024, l'entente de gestion signée avec le MRNF comporte un plan d'action et des cibles de travaux sylvicoles. Ces cibles doivent contribuer à l'atteinte d'un niveau de récolte pour l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent sur la base de l'année civile. Le volume de bois produit dans le Bas-Saint-Laurent en 2023, compilé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec, est de 1 338 200 m³. Le plan d'action de l'Agence inscrit à l'entente de gestion est transposé dans le processus de planification des programmations avec les Conseillers forestiers. Le volume de bois généré par les activités de récolte des programmes de mise en valeur gérés par l'Agence est estimé à 657 917 m³. Ce volume est en augmentation par rapport aux années précédentes étant donné qu'une plus grande part des investissements est consacrée aux travaux de récolte.

Les résultats du plan d'action				
Indicateurs	Résultats	Cibles	Résultats	% Comparé
	2022-2023	2023-2024	2023-2024	à la cible
1 Investissement en aménagement	12 079 551 \$	12 933 189 \$	13 013 749 \$	0,6%
Quantité d'hectares réalisés	4557	5615	5856	4,3%
2 Coupe totale	2550	3221	3475	7,9%
Coupe partielle	2007	2394	2381	-0,5%
3 Estimation du volume récolté à l'intérieur du programme	498 752	617 557	657 917	6,5%
4 % de superficie en CT mécanisée	92%	92%	94%	2%
% de superficie en CP mécanisée	61%	58%	61%	3%
5 Superficies martelées/superficies éclaircies	61%	43%	58%	15%
6 \$/ha indicateur	1 451 \$	1 526 \$	1 458 \$	-4,5%

1. Les investissements en aménagement sont légèrement supérieurs à la cible en raison de la variation entre la prévision des enveloppes et le montant réel obtenu au global.
2. Les travaux de récolte sont supérieurs à la cible. L'accent donné à la récupération de chablis représente environ la moitié des surfaces de récolte totale ce qui explique la hausse constatée. La réalisation des coupes totales à l'intérieur du PAMVFP permet à l'Agence de s'assurer qu'elles sont exécutées selon de saines pratiques forestières et selon l'utilisation adéquate des fonds destinés à l'aménagement forestier (application et suivi de la stratégie sylvicole du PPMV, respect du PPMV et de la réglementation municipale, protection des investissements et de la régénération naturelle, reboisement seulement là où c'est nécessaire, séquences sylvicoles conformes au cadre normatif en vigueur, etc.).
3. Le volume généré par les activités du PAMVFP contribue significativement au maintien des volumes de bois mis en marché.
4. La proportion des travaux de récolte en coupe totale mécanisée a connu une progression et représente maintenant 94% de la superficie. Pour les coupes partielles, la proportion des travaux mécanisés est stable à 61 %.
5. La proportion des superficies martelées est supérieure à la cible en raison d'une quantité plus élevée de coupes partielles en peuplements feuillus.
6. L'efficacité globale est évaluée en effectuant le rapport des investissements totaux sur la somme des superficies de travaux indicateurs. Ces travaux sont constitués des superficies d'éclaircie précommerciale, des coupes partielles, des coupes totales ainsi que des superficies reboisées et régénérées naturellement. Elle traduit la variation de la réalisation des travaux sylvicoles avec une enveloppe budgétaire donnée. La baisse du ratio investissements par hectare indicateur s'explique par une plus grande quantité de superficies de coupes totales (+8%), une superficie moindre en préparation de terrain (-13%) et ce malgré qu'il y ait eu un peu plus d'entretien de plantation (+8%).

LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence concentre ses activités de transfert de connaissances dans la diffusion d'informations aux producteurs forestiers par le biais de publications dans les journaux des Syndicats de producteurs. Ces articles visent à informer et sensibiliser les producteurs forestiers sur différents sujets d'intérêt relativement à l'état de la forêt privée ou aux programmes d'aide gouvernementale. Deux articles ont fait état des travaux de mise à jour du PPMV en décrivant des éléments du portrait économique et forestier notamment. Un troisième article exposait les considérations liées au transfert d'engagement et la marche à suivre pour effectuer le transfert. Un suivi sur l'épidémie de TBE a aussi été présenté dans cet article.

AUTRES IMPLICATIONS

L'Association forestière bas-laurentienne tient à remercier l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent pour son soutien depuis de nombreuses années. L'AFBL est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable.

Chaque année, les naturalistes parcourent le Bas-Saint-Laurent afin d'animer des ateliers éducatifs auprès des jeunes des écoles et des camps de jour. L'AFBL organise des événements et participe à des activités grand public dans le but de faire valoir la forêt.

Pendant l'année scolaire 2023-2024, c'est 2 177 jeunes qui ont bénéficié des ateliers sur le bois et la forêt donnés par l'AFBL, 3 154 personnes qui ont assisté à des présentations sous forme de kiosques, de conférences ou d'animations ouvertes au grand public et environ 39 000 plants d'arbres offerts par le Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts qui ont été remis aux citoyens avec la collaboration de l'AFBL dans le cadre du Mois de l'Arbre et des Forêts en mai dernier.

Le travail que réalise l'équipe de l'Association est important pour le secteur forestier et l'Association est heureuse de pouvoir compter sur des partenaires comme l'Agence pour soutenir ses efforts et permettre la réalisation de ses activités.

Claudia Parent, directrice de l'Association forestière bas-laurentienne



LES SERVICES MULTIRESSOURCES

Parmi les objectifs du programme de mise en valeur des forêts privées figurent l'amélioration des connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier. Cet objectif s'inscrit dans la mission de l'Agence sur le plan de la mise en valeur des forêts privées, mais aussi sur le plan de la protection des autres ressources du milieu forestier (faune, paysage, espèces en situation précaire, etc.). Les services multiresources de l'Agence continuent d'acquérir des connaissances sur les autres ressources du milieu forestier en vue d'en assurer la protection lorsque des éléments probants le justifient. Pour l'exercice 2023-2024, les services multiresources ont travaillé sur plusieurs projets dont les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leurs suivis, le plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie et l'analyse du bassin versant de la rivière du Sud-Ouest.

Les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leur suivi

Depuis plusieurs années, les services multiresources de l'Agence réalisent des inventaires en vue de conclure des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires forestiers. Ces ententes prennent la forme d'un engagement moral du propriétaire à conserver des milieux humides qui, dans certains cas, peuvent abriter des espèces particulières, rares ou menacées. Pour l'exercice 2023-2024, 10 milieux humides totalisant 214 hectares ont fait l'objet d'un projet de conservation volontaire. Les services multiresources ont aussi effectué le suivi avec 17 propriétaires sur 9 sites regroupant 156 hectares. Ces activités bénéficient de la collaboration financière de la Fondation de la faune du Québec et d'Habitat faunique Canada. Depuis 2000, plus de 765 propriétaires ont conclu une entente de conservation volontaire de milieux sensibles pour plus de 5 900 hectares.

Ravage de cerfs de Virginie et bassin versant de la rivière du Sud-Ouest

Les services multiresources ont commencé la mise à jour du plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie en forêt privée. De plus, comme les années passées, des travaux d'amélioration de l'habitat du cerf ont été réalisés pour une valeur de 2 320 \$. D'autre part, le cahier de planification intégré des principaux habitats fauniques pour le bassin versant de la rivière du Sud-Ouest du Bic a été complété. Ce projet comporte plusieurs volets dont la priorisation des traverses de cours d'eau du bassin versant et le design de corridors écologiques permettant de relier les aires protégées en milieu côtier et le territoire de TERFA. Ces deux projets sont financés par l'Agence et la Fondation de la faune du Québec.

LES AUTRES ACTIVITÉS

Les services multiresources de l'Agence sensibilisent les propriétaires et les Conseillers forestiers à la conservation et à la protection par divers moyens comme l'assistance technique et le support professionnel à la certification. De plus, ils collaborent à divers dossiers régionaux en lien avec le PPMV et la mission de l'Agence, dont les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques élaborés par les MRC et la mise en œuvre d'un réseau de corridors écologiques dans l'axe Pohénégamook-Témiscouata-Duchénier piloté par Horizon-Nature BSL. De plus, les services multiresources appuient et s'impliquent dans différents projets menés par des partenaires (CNC, HNBSL, CREBSL) et des institutions d'enseignement.



DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS ACHETÉS EN FORÊT PRIVÉE

Les volumes achetés par l'industrie en forêt privée sont assujettis à une contribution versée à l'Agence. Ce volume n'inclut pas celui du bois de chauffage estimé à 145 000 m³. En 2023-2024, le volume total déclaré par l'industrie pour le territoire de l'Agence a augmenté de 24,2% par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la possibilité forestière est respectée à l'échelle du territoire pour les quatre groupes d'essences à l'exception du groupe SEPM dont la possibilité a été légèrement dépassée. À l'échelle des MRC, le volume déclaré pour le groupe « SEPM » semble dépasser dans quelques cas la possibilité forestière. Toutefois, en considérant que le volume déclaré englobe la plupart des volumes issus des grandes propriétés privées et que la possibilité forestière de ces territoires n'est pas incluse dans le tableau ici-bas, la possibilité forestière est généralement respectée à l'échelle des MRC. La hausse de la récolte en 2023-2024 est principalement attribuable à la récupération des chablis et à l'épidémie de TBE. Dans ce contexte, le dépassement de la possibilité ne serait pas problématique puisqu'une bonne partie de la récolte permet de récupérer des bois qui seraient perdus autrement.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par MRC										
Exercice 2023-2024 (Unité de mesure - mètre cube solide)										
	Matapédia	Matanie	Rimouski		Basques	Rivière-du-Loup	Témiscouata	Kamouraska	Total	Possibilité 2023-2024
			Mitis	Neigette						
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	383 706	77 679	97 979	89 844	77 510	47 866	140 945	42 250	957 779	934 000
Autres résineux	740	-	416	2 106	1 510	1 706	4 457	1 088	12 023	180 000
Feuillus mous	68 757	32 898	36 453	33 328	30 007	17 101	49 804	24 920	293 268	365 000
Feuillus durs	20 785	3 310	20 348	10 852	8 506	3 647	40 641	1 461	109 550	404 000
TOTAL	473 988	113 887	155 196	136 130	117 533	70 320	235 847	69 719	1 372 620	1 883 000
Exercice précédent	331 561	87 327	146 093	94 371	91 485	79 605	216 109	58 568	1 105 119	
ÉCART	142 427	26 560	9 103	41 759	26 048	(9 285)	19 738	11 151	267 501	

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par année							
pour les cinq dernières années (mètre cube solide)							
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total	Poss. cum.
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	811 321	676 690	884 970	746 415	957 779	4 077 175	4 670 000
Autres résineux	18 065	24 016	14 178	12 710	12 023	80 992	928 000
Feuillus mous	355 446	276 318	306 962	250 436	293 268	1 482 430	2 045 000
Feuillus durs	124 392	107 635	115 658	95 558	109 550	552 793	2 020 000
Total	1 309 224	1 084 659	1 321 768	1 105 119	1 372 620	6 193 390	9 663 000

Liste des industriels ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2023-2024		
Bardeaux Lajoie inc. (Les)	Damabois inc.	Matériaux Blanchet inc.
Bégin et Bégin inc.	Entreprises Sappi Canada inc.	Mobilier Rustique inc.
Bois Cargault inc.	Groupe Lebel (2004) inc.	Multi Cèdre Itée.
Bois CFM inc.	Groupe NBG inc.	Scierie Arbotek inc.
Bois Daaquam inc.	Groupe Savoie inc.	Scierie du Lac
Bois d'œuvre Cedrico inc.	Industrie GDS inc.	Scierie Serdam inc.
Bois Marsoui GDS inc.	Interfor	Scierie St-Fabien inc.
Carrier et Bégin inc.	Lulumco inc.	Scierie Lemay
Clermond Hamel Itée	Maibec inc..	Uniboard Canada inc.
Copeaux de la Vallée inc. (Les)		

L'ÉTAT DES RÉSULTATS

EN BREF

La réalisation des activités de l'Agence, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, est rendue possible grâce au support financier et à la collaboration des partenaires qui composent l'Agence et de différents organismes liés de près ou de loin au développement de la forêt privée.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec et le gouvernement du Canada sont les principaux bailleurs de fonds et ils ont contribué par le biais de diverses subventions pour un montant total de 12 411 974 \$. Ce montant regroupe le budget régulier, l'Octroi d'une subvention 2021, les démarches de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois, le Plan pour une économie verte (PEV 2030), le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone et le Programme 2 milliards d'arbres (2GA-2021). Ces deux derniers font l'objet d'entente entre les gouvernements fédéral et provincial.

Les titulaires de permis d'usines de transformation du bois versent une contribution à l'Agence d'un dollar par mètre cube solide de bois acheté en forêt privée. Cela représente une contribution de 1 372 620 \$. La contribution de l'industrie fait l'objet d'une comptabilité globale avec les différentes enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement forestier.

Il faut aussi souligner la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec pour un montant de 39 320 \$ et des revenus d'intérêts et divers de 252 739 \$ \$.

Le revenu total est de 14 075 953 \$. Malgré des écarts importants dans les différents revenus, le revenu total a augmenté de 968 822 \$, soit 7,4 % de plus que l'exercice précédent. Les mesures pour la hausse des prix et du carburant obtenues se sont traduites par des ajustements aux taux des travaux sylvicoles en 2023-2024. Par ailleurs pour 2022-2023, le montant global utilisé pour les ajustements a été supérieur au montant alloué, la différence étant prise à même le budget régulier par les Conseillers forestiers. De plus, les contributions de l'industrie ont augmentées de 267 501 \$, soit 24,2 % pour l'exercice concerné.

Un montant de 13 018 297 \$ a été investi pour des travaux d'aménagement et pour le transfert de connaissances. Il représente 92,3 % des charges de l'Agence. L'aide financière aux propriétaires affiche une augmentation de 936 103 \$ soit 7,7 %.

Des montants de 420 771 \$ et 359 166 \$ ont été requis respectivement pour la coordination et la vérification opérationnelle. La hausse liée à la rétro de la convention collective a été versée en 2023-2024. Le solde des autres dépenses a été utilisé pour les services multiressources, le PPMV-3^e génération, la préparation des dossiers éthiques, le partage en réseau de l'information et les différents inventaires menés par l'Agence.

L'Agence termine donc son exercice financier avec un surplus accumulé de 737 473 \$ comparativement à 768 338 \$ pour l'exercice précédent.



L'ÉTAT DES RÉSULTATS				
REVENUS		AU 31 MARS 2023		AU 31 MARS 2024
Contributions gouvernementales du Québec				
Budget Régulier - aménagement	53,7%	7 037 600 \$	61,0%	8 599 600 \$
Taux d'ajustement de carburant		641 835 \$	0,0%	- \$
Octroi d'une subvention 2021	16,8%	2 205 000 \$	18,4%	2 583 000 \$
Plan pour une économie verte			1,9%	261 157 \$
Démarches de mobilisation des propriétaires pour la récolte de bois	0,0%	4 466 \$	0,0%	1 909 \$
Contributions gouvernementales du Canada				
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	4,1%	535 530 \$	2,1%	291 804 \$
Programme 2 milliards d'arbres (2GA-2021)	10,6%	1 394 015 \$	4,8%	674 504 \$
Total des contributions gouvernementales	85,2%	11 818 446 \$	88,2%	12 411 974 \$
Autres revenus				
Contributions des industries - aménagement	8,4%	1 105 119 \$	9,8%	1 372 620 \$
Fondation de la faune du Québec (FFQ) - multiresources	0,3%	44 102 \$	0,3%	39 320 \$
Revenus d'intérêts octroi	0,7%	86 329 \$	0,7%	104 693 \$
Revenus de placements		42 004 \$	0,5%	75 739 \$
Revenus divers	0,1%	11 131 \$	0,5%	71 607 \$
Total des autres revenus	9,5%	1 288 685 \$	11,8%	1 663 979 \$
TOTAL DES REVENUS	94,7%	13 107 131 \$	100,0%	14 075 953 \$
CHARGES				
Aide financière - aménagement				
Aide financière - Volet Regroupé	82,6%	10 770 205 \$	81,5%	11 478 886 \$
Aide financière - Volet Individuel	10,1%	1 309 346 \$	10,9%	1 534 863 \$
Total aide financière - aménagement	92,7%	12 079 551 \$	92,4%	13 013 749 \$
Aide financière - autres				
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances	0,0%	2 643 \$	0,0%	4 548 \$
Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent				
Total aide financière - autres	0,0%	2 643 \$	0,0%	4 548 \$
Grand total aide financière aux propriétaires	92,7%	12 082 194 \$	92,4%	13 018 297 \$
Autres dépenses				
PPMV - 2 ^e génération	0,0%			
PPMV - 3 ^e génération	0,3%	36 473 \$	0,4%	61 852 \$
Partage en réseau de l'information	0,1%	11 664 \$	0,1%	15 092 \$
Comité éthique	0,1%	12 173 \$	0,0%	5 859 \$
Inventaires de				
défoliation de plantation	0,1%	7 176 \$	0,0%	6 470 \$
défoliation de jeunes peuplements naturels	0,1%	8 071 \$	0,1%	7 082 \$
peuplements issus d'EPC	0,1%	17 786 \$	0,0%	- \$
Support à la SOPFIM	0,0%	1 184 \$	0,0%	84 \$
Numérisation des friches demandées au reboisement	0,0%	1 653 \$	0,0%	1 010 \$
Services multiresources	1,5%	192 191 \$	1,5%	211 135 \$
Vérification opérationnelle	2,2%	291 432 \$	2,5%	359 166 \$
Coordination de l'Agence	2,8%	359 781 \$	3,0%	420 771 \$
Total des autres dépenses	7,3%	939 584 \$	7,6%	1 088 521 \$
TOTAL DES CHARGES	100,0%	13 021 778 \$	100,0%	14 106 818 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		85 353 \$		(30 865) \$
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		682 985 \$		768 338 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		85 353 \$		(30 865) \$
SURPLUS ACCUMULÉ FIN D'EXERCICE		768 338 \$		737 473 \$

LES EMPLOYÉS

À VOTRE SERVICE

I Les services administratifs :

- I Marc-André Lechasseur, ing.f., directeur général;
- I Martin Lepage, ing.f., directeur général;
- I Diane Gagnon, BAA , contrôleur financier;
- I Dany Roy, BAA , contrôleur financier;
- I Josée Méthot, technicienne en administration.

I Les services forestiers :

- I Marco Gamache., superviseur de la vérification opérationnelle;
- I Bruno Lavoie, administrateur de données;
- I Frédéric Morneau, technicien forestier;
- I Fabien Brisson, technicien forestier.

I Les services multiresources :

- I Sébastien Nadeau, biologiste, chef d'équipe;
- I Nolwenn Dommanget - Dubois, biologiste.



LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

par l'Agence pour la livraison du PAMVFP dans les unités d'aménagement

<p>† Coopérative forestière Haut Plan Vert 99, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 Téléphone : 418 779-2612 - Télécopieur : 418 779-2109 Courriel : chpv@chpv.coop</p>	<p>Taché, Transcontinentale Est-du-Lac Témiscouata Basques, Métis, Neigette Monts et Vallée</p>
<p>† Groupement forestier de Témiscouata inc. 232, rue Bellevue, Auclair (Québec) G0L 1A0 Téléphone : 418 899-6673 - Télécopieur : 418 899-2708 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	<p>Est-du-Lac Témiscouata</p>
<p>340, chemin Principal, Saint-Elzéar-de-Témiscouata (Québec) G0L 2W0 Téléphone : 418 854-3567 - Télécopieur : 418 854-0449 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	<p>Transcontinentale</p>
<p>† Groupement forestier Grand-Portage inc. 1004, route des Roches, Saint-Antonin (Québec) G5L 2J0 Téléphone : 418 495-2054 - Télécopieur : 418 495-2458 Courriel : info@gfgp.ca</p>	<p>Taché Kamouraska</p>
<p>† Groupement forestier Métis-Neigette inc. 220, avenue Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Téléphone : 418 798-8311 - Télécopieur : 418 798-8330 Courriel : reception@gfmetisneigette.ca</p>	<p>Métis Neigette</p>
<p>† Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc. 1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 Téléphone : 418 856-5828 - Télécopieur : 418 856-2775 Courriel : coflapoc@globetrotter.net</p>	<p>Kamouraska</p>
<p>† Société d'exploitation des ressources des Basques inc. 379, rue Principale, Saint-Mathieu-de-Rioux (Québec) G0L 3T0 Téléphone : 418 738-2025 - Télécopieur : 418 738-2608 Courriel : info@serbasques.com</p>	<p>Basques</p>
<p>† Société d'exploitation des ressources des Monts inc. 834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1 Téléphone : 418 562-4172 - Télécopieur : 418 562-8098 Courriel : info@serdesmonts.ca</p>	<p>Monts</p>
<p>† Société d'exploitation des ressources de la Vallée, Coopérative de solidarité 108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0 Téléphone : 418 778-5877 - Télécopieur : 418 778-3681 Courriel : info@servallee.com</p>	<p>Vallée</p>

L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE BOISÉ PRIVÉ, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT



570-L, rue Saint-Germain Est, Bureau
103 Téléphone : 418-721-0202
Télécopieur : 418-721-0225
Site Web : agence-bsl.qc.ca